

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général IT/MR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 2 406 € présenté par la MAIF correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le week-end du 13 au 15 août 2022 au parking Péri

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Parkings couverts,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°30 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le week-end du 13 au 15 août 2022, un orage a endommagé l'automate du parking Péri,
- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de l'automate,
- Vu le chèque d'un montant de 2 406 € présenté par la MAIF correspondant au versement de l'indemnité afférente,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 2 406 €, présenté par la MAIF - 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le week-end du 13 au 15 août 2022, lors duquel l'automate a été endommagé par un orage.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget Parkings couverts, Compte : 7787 - Code : SDP PARGAB pour un montant de 2 406 €

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- MAIF

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 05/12/2022

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER



[Handwritten signature in blue ink]

Transmis au contrôle de légalité le : 13 DEC. 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 13 DEC. 2022

AD104 - 05 12 2022